

**CS INVESTMENT FUNDS 4**  
**Société d'investissement à capital variable**  
**Siège social: 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg**  
**R.C.S. Luxembourg: B-134.528**

(la «Société»)

---

**Avis aux actionnaires de CS Investment Funds 4**

Luxembourg, le 16 juin 2016

Les actionnaires de la Société sont informés par la présente que le prospectus de la Société est en train d'être modifié conformément aux changements ci-après. Les termes commençant par une majuscule ci-après s'entendent conformément aux définitions données dans le prospectus actuel de la Société, à moins que le contexte n'impose une signification différente.

1. Chapitre 23, compartiments, *«Credit Suisse (Lux) Multi-Advisor Equity Alpha Fund»*: le Compartiment sera autorisé à investir dans les marchés émergents.
2. Chapitre 23, compartiments, *«Credit Suisse (Lux) Fund of Liquid Alternative Beta Funds»*:

le «Credit Suisse (Lux) Fund of Liquid Alternative Beta Funds» (le «Compartiment») est structuré comme un fonds de fonds appliquant la stratégie dite d'alternative liquide au bêta («Liquid Alternative Beta» ou «LAB»). Cette stratégie vise l'atteinte d'un profil de risque/rendement similaire à celui des rendements cumulés de l'univers de hedge funds, représenté par l'indice Credit Suisse Hedge Fund.

Le Compartiment sera restructuré de telle manière que la structure de fonds de fonds sera abandonnée et remplacée par une stratégie d'investissement direct, dans laquelle les actifs seront investis par le biais d'un ensemble diversifié de stratégies de placement en règle générale élaborées par des hedge funds. En outre, le Compartiment ne sera plus géré en fonction de la stratégie LAB ni de l'indice Credit Suisse Hedge Fund.

En conséquence de la restructuration ci-dessus, le Compartiment sera rebaptisé «Credit Suisse (Lux) Liquid Alternative Beta».

Cette restructuration est entreprise à des fins d'efficience économique au regard de la gestion du Compartiment et dans l'optique de simplifier sa structure, ce qui devrait réduire le cumul des coûts de gestion et de maintenance.

Pour accomplir la restructuration ci-dessus, le conseil d'administration a décidé de fusionner les fonds cibles du Compartiment dans le Compartiment. Des détails supplémentaires sur la fusion seront communiqués séparément aux actionnaires du Compartiment.

Dans le contexte de la restructuration ci-dessus, les changements ci-après ont été apportés à la section spécifique consacrée au Compartiment:

- a. changement de nom du Compartiment, désormais "«Credit Suisse (Lux) Liquid Alternative Beta»;
- b. modification des sections «*Objectif de placement*» et «*Politique de placement*» et suppression de la section «*Principes de placement*» pour tenir compte de la restructuration ci-dessus. La comparaison de l'objectif, de la politique et des principes d'investissement est détaillée plus avant dans le tableau ci-après:

Ancien objectif de placement	Nouvel objectif de placement
<p>Le Compartiment a pour objectif de gérer ses actifs conformément à la stratégie dite d'alternative liquide au bêta («Liquid Alternative Beta» ou «LAB»). La stratégie LAB vise l'atteinte d'un profil de risque/rendement similaire à celui des rendements cumulés de l'univers de hedge funds, représenté par l'indice Credit Suisse Hedge Fund (l'indice «CS Hedge Fund») ou un indice qui lui succéderait. L'indice CS Hedge Fund est un indice de référence pondéré par les actifs très réputé qui mesure la performance des hedge funds.</p> <p>La stratégie LAB s'efforce d'atteindre son objectif en investissant dans un panier dynamique d'instruments financiers liquides et négociables. La stratégie LAB est composée de trois grandes stratégies de hedge funds, sans constituer de positions effectives sur les différents gérants de hedge funds concernés: les stratégies Long/Short Equity, Event Driven et Global. Chaque stratégie est en général pondérée en fonction de son importance au sein de l'univers des hedge funds.</p> <p>Pour chacune de ces stratégies, Credit Suisse Asset Management LLC («CSAM LLC») vise à identifier des facteurs de risque pertinents influant sur leur rendement et sélectionne des valeurs mobilières liquides et négociables qui correspondent au profil d'investissement de ces facteurs de risque. Les stratégies Long/Short Equity cherchent à fournir une exposition <i>long</i> et <i>short</i> à un portefeuille diversifié d'actions, ce qui implique d'acquérir (positions <i>long</i>) des actions dont l'on prévoit que la valeur va augmenter et de vendre (positions <i>short</i> – vente à découvert) les titres pour lesquels on table sur une baisse de cours. Les stratégies Long/Short Equity sont suffisamment souples pour permettre de modifier les stratégies de placement/<i>trading</i>, en passant par exemple de «Value» à «Growth», d'actions de petites et moyennes capitalisations à des titres de sociétés à grande capitalisation, et d'une position nette <i>long</i> à une position nette <i>short</i>. Les stratégies événementielles (Event Driven) investissent en général dans diverses catégories et cherchent à bénéficier d'anomalies éventuelles de cours dans le cadre d'un événement spécifique sur le marché ou touchant le capital d'une entreprise. Parmi ces événements figurent: les fusions, les faillites, les difficultés financières ou d'exploitation, les restructurations, les cessions d'actifs, les recapitalisations, les essaimages, les actions en justice, les modifications de la réglementation ou de la législation, ainsi que d'autres types d'événements touchant une entreprise. Les stratégies Event Driven incluent l'arbitrage de fusions, dans le cadre duquel le fonds pourra acheter des actions de la société «cible» d'une fusion envisagée ou de toute autre réorganisation impliquant deux sociétés. Si la transaction est acquittée en actions de la société acquéreuse, le fonds pourra s'efforcer de couvrir son exposition à cette dernière en vendant ses actions à découvert. Les stratégies Global intègrent des stratégies de hedge funds qui recherchent, en général de manière tactique, une exposition à toutes les régions géographiques et à toutes les catégories de placement, et comptent également certaines stratégies d'arbitrage. Parmi les stratégies de hedge funds de ce type figurent l'arbitrage de convertibles, la stratégie Global Macro et les <i>managed futures</i>. L'univers de placement des stratégies Global est très étendu, et inclut souvent des actions, des devises, des titres à revenu fixe et des matières premières, et ce, sur les marchés aussi bien développés qu'émergents.</p> <p>Davantage d'informations sur l'indice CS Hedge Fund sont actuellement disponibles sur le site <a href="http://www.hedgeindex.com">www.hedgeindex.com</a>.</p>	<p>L'Objectif de placement du Compartiment est de gérer ses actifs en appliquant une stratégie d'alternative liquide au bêta par le biais d'un ensemble diversifié de stratégies de placement en règle générale déployées par des hedge funds. Dans le cadre de la gestion du Compartiment, le Gestionnaire d'investissement vise l'atteinte d'un profil de risque/rendement globalement conforme à celui de l'univers de hedge funds.</p> <p>La stratégie de placement consiste principalement en trois grandes stratégies de hedge funds, sans constituer de positions effectives sur les différents gérants de hedge funds concernés: les stratégies Long/Short Equity, Event Driven et Global. En outre, le Compartiment pourra également affecter ses actifs à d'autres stratégies de diversification.</p> <p>Pour chacune de ces stratégies, le gestionnaire d'investissement vise à identifier des facteurs de risque pertinents influant sur leur rendement et sélectionne des valeurs mobilières liquides et négociables qui correspondent au profil d'investissement de ces facteurs de risque. Les stratégies Long/Short Equity cherchent à fournir une exposition <i>long</i> et <i>short</i> à un portefeuille diversifié d'actions, ce qui implique d'acquérir (positions <i>long</i>) des actions dont l'on prévoit que la valeur va augmenter et de vendre (positions <i>short</i> – vente à découvert) les titres pour lesquels on table sur une baisse de cours. Les stratégies Long/Short Equity sont suffisamment souples pour permettre de modifier les stratégies de placement/<i>trading</i>, en passant par exemple de «Value» à «Growth», d'actions de petites et moyennes capitalisations à des titres de sociétés à grande capitalisation, et d'une position nette <i>long</i> à une position nette <i>short</i>. Les stratégies événementielles (Event Driven) investissent en général dans diverses catégories et cherchent à bénéficier d'anomalies éventuelles de cours dans le cadre d'un événement spécifique sur le marché ou touchant le capital d'une entreprise. Parmi ces événements figurent: les fusions, les faillites, les difficultés financières ou d'exploitation, les restructurations, les cessions d'actifs, les recapitalisations, les essaimages, les actions en justice, les modifications de la réglementation ou de la législation, ainsi que d'autres types d'événements touchant une entreprise. Les stratégies Event Driven peuvent inclure l'arbitrage de fusions, dans le cadre duquel le fonds pourra acheter des actions de la société «cible» d'une fusion envisagée ou de toute autre réorganisation impliquant deux sociétés. Si la transaction est acquittée en actions de la société acquéreuse, le fonds pourra s'efforcer de couvrir son exposition à cette dernière en vendant ses actions à découvert. Les stratégies Global peuvent intégrer des stratégies de hedge funds qui recherchent, en général de manière tactique, une exposition à toutes les régions géographiques et à toutes les catégories de placement, et comptent également certaines stratégies d'arbitrage. Parmi les stratégies de hedge funds de ce type figurent l'arbitrage de convertibles, la stratégie Global Macro et les <i>managed futures</i>. L'univers de placement des stratégies Global est très étendu, et inclut souvent des actions, des devises, des titres à revenu fixe et des matières premières, et ce, sur les marchés aussi bien développés qu'émergents. Une exposition aux matières premières sera obtenue grâce à des swaps sur le rendement excédentaire (<i>excess return swaps</i>) sur des indices de matières premières accessibles aux OPCVM, conformément à l'art. 9 du Règlement grand-ducal du 8 février 2008 et au Chapitre XIII des</p>

	orientations de l'AEMF concernant les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM (ESMA/2014/937).
--	--

Ancienne politique / anciens principes d'investissement	Nouvelle politique / nouveaux principes d'investissement
<p>L'objectif de placement doit être principalement atteint par le biais de placements en parts ou actions d'OPCVM et/ou d'autres OPC («Fonds cibles») et, sur une base accessoire ou dans certaines situations de marché uniquement, dans d'autres placements éligibles aux OPCVM tels que décrits plus en détail ci-après.</p> <p>Les premiers fonds cibles devraient être les suivants (liste susceptible d'évoluer dans le temps):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CS Investment Funds 2 Credit Suisse (Lux) Liquid Alternative Beta, un fonds OPCVM luxembourgeois en vertu de la Partie I de la loi du 17 décembre 2010;</li> <li>- CS Investment Funds 2 Credit Suisse (Lux) Liquid Global Strategies, un fonds OPCVM luxembourgeois en vertu de la Partie I de la loi du 17 décembre 2010;</li> <li>- CS Investment Funds 2 Credit Suisse (Lux) Liquid Long/Short, un fonds OPCVM luxembourgeois en vertu de la Partie I de la loi du 17 décembre 2010;</li> <li>- CS Investment Funds 2 Credit Suisse (Lux) Liquid Event Driven, un fonds OPCVM luxembourgeois en vertu de la Partie I de la loi du 17 décembre 2010;</li> <li>- Credit Suisse Nova (Lux) Leveraged LAB, un fonds OPCVM luxembourgeois en vertu de la Partie II de la loi du 17 décembre 2010 (géré conformément aux restrictions d'investissement applicables à un OPCVM en vertu de la Partie I de la loi du 17 décembre 2010).</li> <li>- Des fonds monétaires ou autres fonds à revenu fixe à court terme</li> <li>- OPC de droit luxembourgeois ou étranger, considérés ou non comme des OPCVM.</li> </ul> <p>Pour atteindre son objectif de placement, le Compartiment investira dans des Fonds cibles autorisés en vertu de la directive 2009/65/CE et/ou dans des Fonds cibles tels que définis à l'article 1, paragraphe (2), points a) et b) de la directive 2009/65/CE, notamment dans des <i>exchange-traded funds</i> (ETF) conformément aux dispositions de la section 1 e) du chapitre 6, «Restrictions d'investissement». Nonobstant les dispositions du chapitre 6, «Restrictions d'investissement», section 5, le Compartiment peut investir jusqu'à 100% de ses actifs nets en parts ou actions de Fonds cibles, étant entendu que ces Fonds cibles seront au nombre de cinq (5) minimum. Toutes les autres dispositions du chapitre 6, «Restrictions d'investissement», applicables aux placements dans les Fonds cibles demeurent effectives.</p> <p>Les placements effectués dans des fonds fermés sont également autorisés conformément aux dispositions du chapitre 6, «Restrictions d'investissement», à hauteur de 100% des actifs nets du Compartiment maximum, dans la mesure où ces fonds fermés sont reconnus comme des titres négociables en vertu de l'article 41 de la loi du 17 décembre 2010 et qu'ils respectent les dispositions de l'article 2 (2) (a) et (b) du Règlement grand-ducal du 8 février 2008.</p> <p>Les placements dans les Fonds cibles sont sélectionnés et pondérés dans le but d'égaliser plus ou moins les rendements, ou les rendements avec effet de levier, de l'échantillon de hedge funds, ou de différents secteurs de cet échantillon.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement cherche à estimer les facteurs de marché qui influent sur la performance de l'univers de hedge funds. Les Compartiments visent à atteindre leur objectif de placement en investissant dans des titres et instruments financiers qui fournissent une exposition à ces facteurs de marché. Il est prévu qu'une majorité des Fonds cibles soient gérés par le gestionnaire d'investissement, dans l'optique de reproduire, sur une base cumulée (c'est-à-dire pour l'ensemble des Fonds cibles), un profil de risque/rendement similaire à celui des rendements cumulés de l'univers de hedge funds, représenté par l'indice CS Hedge Fund.</p> <p>Le Compartiment pourra également investir, à titre accessoire ou dans certaines situations de marché uniquement, dans des titres négociables correspondant à (i) des actions cotées sur un marché boursier ou négociées sur un marché réglementé, et à des titres négociables assimilables à des actions, tels que des contrats à terme sur indices d'actions ou des options sur indices d'actions; (ii) des titres de créance</p>	<p>En vue d'atteindre son objectif de placement, le Compartiment investira dans des instruments financiers tels que, entre autres, (i) des actions cotées en Bourse ou négociées sur un marché réglementé et des valeurs mobilières apparentées telles que des contrats à terme ou des options sur indices d'actions; (ii) des titres de créance cotés en Bourse ou négociés sur un marché réglementé, émis par des institutions financières ou de crédit, par des entreprises, par des Etats membres de l'OCDE et/ou par des instances supranationales; (iii) des parts/actions d'autres OPCVM et/ou d'autres OPC («Fonds cibles») (jusqu'à 10% de la valeur nette d'inventaire du Compartiment), y compris de fonds indiciels cotés (ETF), (iv) des liquidités ou quasi-liquidités, (v) des devises, y compris contrats à terme sur devises (<i>futures</i> et <i>forwards</i>) et (vi) des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (OTC), y compris CDX, swaps sur paniers d'actions, swaps sur différents indices (de titres à haut rendement, obligataires, d'actions et de matières premières), futures de taux d'intérêt et sur emprunts, futures sur indices d'actions/devises, <i>forwards</i> sur devises et options sur indices d'actions. Tous les placements, ainsi que la mise en œuvre de toutes les techniques de placement, seront effectués dans le respect des restrictions de placement énoncées au chapitre 6 «Restrictions de placement».</p> <p>La pondération des stratégies est affinée en tenant compte d'opinions éclairées concernant les facteurs exerçant une influence fondamentale sur chaque stratégie.</p> <p>Toutes les opérations de gré à gré sur instruments dérivés, par exemple les contrats d'échange (swap), auront pour contrepartie des établissements financiers de premier ordre spécialisés dans ce type de transaction.</p>

Ancienne politique / anciens principes d'investissement	Nouvelle politique / nouveaux principes d'investissement
cotés sur un marché boursier ou négociés sur un marché réglementé, émis par des institutions financières ou de crédit ou par des émetteurs privés ou souverains qui seraient des Etats membres de l'OCDE et/ou des institutions supranationales; (iii) des liquidités et quasi-liquidités; (iv) des monnaies, y compris des contrats à terme négociés en Bourse ou de gré à gré, et (v) des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré. Afin de tenir compte de l'évolution des caractéristiques de l'échantillon de hedge funds, les placements du Compartiment feront l'objet d'un rééquilibrage périodique visant à assurer une représentation constante des caractéristiques de risque/rendement de l'univers des hedge funds, représenté par l'indice CS Hedge Fund.	

c. Ajustement de la valeur nette d'inventaire (Single Swing Pricing)

La valeur nette d'inventaire calculée conformément au chapitre 8 «Valeur nette d'inventaire» sera augmentée de 2% au maximum par action dans l'éventualité d'un excédent net de demandes de souscriptions, ou abaissée de 2% au maximum par action dans l'éventualité d'un excédent net de demandes de rachat, s'agissant des demandes reçues un jour d'évaluation donné.

Dans des circonstances exceptionnelles, la Société pourra, dans l'intérêt des actionnaires, décider de relever le pourcentage d'ajustement maximal (*swing factor*) indiqué ci-dessus. La société en informera alors les actionnaires, conformément au chapitre 14 «Informations aux actionnaires».

Les changements susmentionnés prendront effet au 25 juillet 2016. Les actionnaires des compartiments concernés qui n'acceptent pas ces modifications peuvent procéder au rachat sans frais de leurs actions, et ce, jusqu'à 15 h 00 (HEC) le 15 juillet 2016.

Les actionnaires pourront recevoir des informations complémentaires sur la Fusion au siège social de CS Investment Funds 4, au 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Les dernières versions des prospectus et Documents d'information clés pour l'investisseur sont disponibles gratuitement au siège social de CS Investment Funds 4.

Les actionnaires doivent noter qu'une fois les modifications ci-dessus entrées en vigueur, il sera possible, conformément aux dispositions du prospectus, d'obtenir le document d'information clé pour l'investisseur ainsi que le nouveau prospectus au siège social de la Société ou sur Internet à l'adresse [www.credit-suisse.com](http://www.credit-suisse.com).

Les conseils d'administration